

Séance du samedi 28 janvier 2023

Date de la convocation: 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : Michel AMOUROUX par Alain FALIERES, Adeline GUYON par Christophe BORNES, Guillaume PRAT par Didier TOMA

Excusés : Martine BERGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Alain FALIERES

2023_001 - Objet : DIMINUTION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A DEMISSION DU 1er ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Marie-Noëlle MOULIER du poste de 1er Adjoint, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la détermination à 3 postes d'adjoints au Maire.

Fait à POLMINHAC, le 28 Janvier 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Alain FALIERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01/02/2023
et publié ou notifié
le 01/02/2023



RF
LE MAIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/02/2023
015-211501549-20230128-2023_001-DE